



Attestation d'études collégiales - E.JN.OA

Gestion de groupe et organisation du travail

À QUI S'ADRESSE CETTE DÉMARCHÉ?

Tout adulte qui possède des acquis académiques et/ou de l'expérience de travail significative en relation avec un programme d'études offert en démarche RAC au Cégep de Trois-Rivières.

La RAC en formation techniques est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement ses compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en lien avec un programme d'études.

Au terme de la démarche, vous recevrez un document officiel (bulletin, diplôme, etc.) attestant les compétences maîtrisées, comme si vous aviez suivi la formation ici-même au Cégep de Trois-Rivières.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Hugo Cloutier, conseiller pédagogique

hugo.cloutier@cegeptr.qc.ca

819 376-1721, poste 2119

OBJECTIFS

L'objectif de cette démarche est d'évaluer, d'enseigner et de reconnaître vos compétences dans la gestion d'une équipe de travail dans un contexte manufacturier. Sommairement, les compétences visées traitent de votre capacité à :

- analyser la fonction de travail du superviseur de premier niveau;
- analyser l'organisation et l'environnement d'une entreprise;
- appliquer les principes de base en psychologie industrielle;
- collaborer au maintien d'un milieu de travail sécuritaire en conformité avec les lois et règlements vigoureux en santé et sécurité du travail;
- appliquer une technique d'organisation scientifique du travail.
- utiliser des techniques de communication et d'animation d'un groupe de travail;
- résoudre des problèmes techniques, organisationnels et humains liés au domaine de la production;
- superviser une équipe de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante par le collège, fournir une preuve de citoyenneté canadienne et de résidence au Québec, et satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
- être visé par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- avoir poursuivi pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires.



CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Posséder une expérience de travail significative minimale de 2 à 3 années en ce qui concerne l'exécution de tâches reliées à la supervision d'une équipe de travail en milieu manufacturier.

POTENTIEL DE RECONNAISSANCE

Nombre de cours : **9**

Nombre de compétences : **8**

LISTE DES COMPÉTENCES

Numéro	Nom du cours	Nombre d'heures
AW97	Analyser la fonction de travail.	45 h
AW1T (p)	Analyser l'organisation et l'environnement d'une entreprise.	60 h
AW1U	Collaborer au maintien d'un milieu de travail sécuritaire en conformité avec les lois et règlements en vigueur en santé et sécurité du travail.	45 h
AW1V	Appliquer une technique d'organisation scientifique du travail.	45 h
AW1W	Appliquer des principes de base en psychologie industrielle.	60 h
AW1X	Utiliser des techniques de communication et d'animation d'un groupe de travail.	45 h
AW1Y (p)	Résoudre des problèmes techniques, organisationnels et humains liés au domaine de la production.	45 h
AW1Z (p)	Superviser une équipe de production.	45 h
AW1T AW1Y AW1Z	Stage	120 h
Total : 510 heures (16,67 unités)		

Frais à la charge du candidat :

- Paiement de **30 \$** pour couvrir les droits d'admission en Reconnaissance des acquis et des compétences.
- Paiement de **75 \$** pour les droits d'inscription en Reconnaissance des acquis et des compétences.
- Paiement de **50 \$/compétence** pour les droits de Reconnaissance des acquis et des compétences (évaluation et tutorat), jusqu'à concurrence de **500 \$**.